

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, PINET Françoise, - Mrs, BOYOD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, , TOURTET Gilles

Absents représentés : ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET), RODRIGUEZ Claudine (pouvoir à Alain BOYOD), SOREIL Jean-Claude (pouvoir à Patricia CARRARA)

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Sébastien SIMION est désigné secrétaire de séance.

### DISSOLUTION DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Un courrier du service du contrôle budgétaire nous a informé que les caisses des écoles sont des établissements publics communaux qui sont administrés par un comité, présidé par le maire. De ce fait, le conseil municipal est incompétent pour prendre une délibération relative à la nomenclature budgétaire des documents comptables et budgétaires de la caisse des écoles. La délibération prise lors du conseil municipal du 29 septembre sur le passage à la nomenclature M57 n'est pas valable pour ce budget. Ce courrier a été transmis au comptable de Veynes. Le trésorier, pour simplifier le fonctionnement compte tenu du faible nombre d'opérations propose la dissolution de ce budget au 31 décembre 2022 pour reprendre ces opérations en 2023 dans le budget principal. Pour cela il est nécessaire de délibérer pour cette suppression avant le 31 décembre.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### AMENAGEMENT QUARTIER DU PARC

#### AVENANT N° 1 - LOT 2 TERRASSEMENT ET RESEAUX

Au cours du chantier il a été décidé de rallonger le réseau d'eau potable prévu au marché pour supprimer les fuites proches de la gare SNCF et il a été demandé également de mettre à niveau deux tampons téléphone à la côte du projet fini. Ces travaux sont non prévus dans le marché du SYME05. Ces travaux complémentaires représentent un montant à hauteur de 11 664.75 € HT.

Madame le Maire demande l'autorisation du conseil pour la signature de cet avenant avec l'entreprise POLDER (lot n°2). Le marché passe de 128 780.70 € HT à 140 445.45 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### LOT 3 - VOIRIE

La commission des travaux a reçu en mairie un représentant de l'entreprise COLAS. Le montant de la révision des prix inclus dans le marché se monte à 2 054.08 €, l'entreprise demande un montant supplémentaire de 7 720.91 €, soit au total 9 774.99 €. Les élus présents à la réunion sont d'accord pour faire un geste de 2 000 € maximum.

Madame le Maire souhaite connaître la position du conseil à ce sujet. Après un tour de table il est proposé d'accepter l'augmentation à hauteur de 1 500 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL RUE DES ECOLES**

Le dossier n'a pas été retenu à la région cette année. Une nouvelle demande de subvention doit être déposée à la région au titre du FRAT pour l'année 2023. Pour rappel le coût de l'opération s'élèverait à 68 421.38 € et le plan de financement serait le suivant : Département (30 %) 20 526.41 € (subvention acquise), Région (FRAT 50 %) 34 210.69 €, autofinancement (20 %) 13 684.28 €.

Madame le Maire propose de délibérer de nouveau.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS**

Madame le Maire propose de déposer un dossier de subvention pour la pose et l'installation d'une chaudière Okofen air à l'entrepôt des services techniques situé à la zone artisanale de la condamine en remplacement du chauffage actuel qui est très énergivore. Le montant de l'opération s'élèverait à 13 868.87 € HT. Le plan de financement serait le suivant : DETR (30 %) 4 160 €, Département (50 %) 6 934 €, autofinancement (20 %) 2 774 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

- Intégration des études relatives aux travaux d'élimination des eaux claires afin de récupérer le FCTVA pour un montant de 31 364.74 € (FCTVA à récupérer 5 145 €). Opération équilibrée en dépenses et recettes en section investissement.
- Télésurveillance des réservoirs : intervention sur le réseau d'eau à Agnielles (mise en place de janolène pour l'installation des compteurs) pour un montant de 480 € TTC. Les crédits manquants seront compensés par une minoration de la dotation inscrite à l'opération Extension réseau eau potable Aiguebelle.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **ECOLE**

Une demande de subvention doit être déposée auprès du Département pour l'aide à la pratique sportive dans les écoles. L'école a présenté des projets ski et natation pour l'année scolaire 2022-2023 lors du dernier conseil d'école. La commune s'engage à prendre en charge les frais de transport et demandera une subvention auprès du Département dès que les activités seront réalisées.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **CANTINE**

Madame le maire informe le conseil de la délibération de la commune de la Bâtie Montsaléon reçue par courriel le 16 novembre 2022 qui précise qu'elle participera aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire à hauteur seulement de 5 € par repas. Il est donc nécessaire de délibérer sur la participation des parents domiciliés sur la commune de la Bâtie Montsaléon aux frais de repas de cantine scolaire. Une seule famille est concernée. Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 11 août 2022 qui fixe le prix de revient pour les communes extérieures à 9,29 € le repas.

Il est donc proposé de fixer, pour les parents domiciliés sur la commune de la Bâtie Montsaléon, le prix dû pour un repas de cantine scolaire à : 9,69 € soit (9,29 - 5) + le prix du repas soit 5,40 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC PROPOSE PAR le Territoire d'Energie SYME05**

Les prestations comprises dans le service sont les suivantes : relevé géoréférencé des infrastructures et intégration dans un SIG avec mise à jour, réponses journalières aux DT/DICT, instrumentation des coffrets et armoires électriques et télégestion, mesures des grandeurs électriques des équipements, aide technique active sur la résolution des dérives et désordres des équipements, gestion des interventions sur réclamations ou demandes communales avec les entreprises désignées par les communes.

Sébastien SIMION, délégué au SyME05, informe que le dernier diagnostic de l'éclairage public est très ancien. Il serait peut-être pertinent d'adhérer à ce service d'accompagnement à la gestion énergétique qui pourra accompagner la collectivité dans la réalisation d'un nouveau diagnostic.

Accord à l'unanimité des membres présents pour l'adhésion de la commune au SAGE.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » au TE SyME05**

Après échange les conseillers ne souhaitent pas transférer la compétence « éclairage public ».

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

L'électricien doit intervenir dans la semaine pour la mise en place de l'extinction de l'éclairage public en nuit profonde.

### **NOEL DES ENFANTS LE MERCREDI 14 DECEMBRE**

### **ORGANISATION D'UN CONCOURS DE DESSIN POUR LES ENFANTS**

Les dessins sont à déposer dans la boîte aux lettres du Père Noël, place de la Poste.

### **GOUTER DES AINES LE SAMEDI 17 DECEMBRE**

### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES JEUNES AGRICULTEURS DES HAUTES-ALPES**

Ils proposent de faire réaliser au nom de la commune une cloche qui sera remise aux lauréats lors du salon de l'élevage Haut-alpin.

Le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à la commande d'une cloche.

### **BUREAU DE POSTE**

Madame Laetitia ROBERT, directrice secteur Veynes et Monsieur DOGNON, délégué territorial groupe 05 et 04 sont venus proposer les nouveaux horaires du bureau de poste au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023. L'amplitude horaire projetée est de 18 heures hebdomadaires (au lieu de 27 h 30 actuellement) avec une ouverture le samedi matin.

Plusieurs conseillers municipaux considèrent qu'une ouverture le samedi matin est appréciable.

Gilles TOURTET considère que la diminution d'heures est trop importante et qu'il faut solliciter 3 heures 30 d'ouverture en plus le vendredi après-midi.

Les élus se montent d'accord pour que soit organisée une renégociation avec les représentants de la Poste mais insiste sur le fait que la proposition d'une ouverture le samedi matin ne doit pas être remise en question.

### **MAISON POUR TOUS**

Demande de location de la salle pour le 31 décembre.

Il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande (problème de chauffage)

### **SEANCE LEVEE A 18 H 30**